

Le dhimmisme et l'Islam

Abdelaziz BENABDALLAH

Les doctes de la loi musulmane, tant au Maroc que dans les autres pays islamiques, ont été contre l'idée intolérante qui fait de l'Islam, la « religion unique d'Etat ».

Lorsqu'en plein Moyen-Age, le Khalife Abbasside a voulu enfreindre le principe, le « Cheikh el Islam » de l'époque intervient pour s'opposer énergiquement à cette mesure irrégulière en invoquant le respect reconnu par l'Islam, de la liberté de conscience et du droit qu'ont toutes les minorités de célébrer dignement leur culte. Le Maroc a été souvent plus tolérant que beaucoup de pays de « Dar el Islam ».

Parmi les déclarations faites par feu notre Souverain vénéré Mohammed V, à la télévision américaine, qui semble avoir retenu particulièrement l'attention :

« On ne doit point ignorer — affirmait notre Souverain — que nos sujets israélites ont toujours joui, en tant que citoyens marocains, de leurs droits et ont, en tous temps, exercé librement leur culte. En outre, le pouvoir central a toujours témoigné, à leur égard, une sollicitude particulière, et cela, même dans les circonstances exceptionnelles ». Par là, le Roi fait discrètement allusion aux lois d'exception et de discrimination raciale édictées sous le régime de Vichy et qui allaient être appliquées au Maroc, comme elles le furent dans d'autres pays de domination française, ne fût l'intervention énergique et bienveillante de feu Mohammed V.

Conscient de la situation réelle faite à ses sujets par le régime colonial, le Souverain relatait modestement dans un de ses discours du Trône, l'effort qu'il a toujours soutenu pour mettre fin à tout arbitraire. « Nos sujets, tant musulmans qu'israélites, seront — affirmait-il — assurés de la

garantie de leurs biens et, riches ou pauvres, puissants ou faibles, seront égaux devant la loi ».

Pour mieux juger de l'irréalité de ce « drame perpétuel » — comme d'aucuns se plaisent à le nommer — que les communautés juives auraient vécu, dans le vieux Maroc indépendant, nous allons esquisser une fresque concrète sur la situation faite aux juifs marocains depuis la conquête arabe, en nous référant surtout, à certains auteurs hébreux des plus autorisés. C'est Byzance qui a inauguré en Afrique du Nord le régime de la persécution religieuse. Justinien ordonna aux Juifs de se convertir au christianisme et de transformer leurs synagogues en églises. Cette intolérance provoqua l'exode des Juifs qui, dès l'an 535 venaient se réfugier en masse, dans les tribus berbères marocaines de la montagne et des côtes océaniques. Les Chrétiens byzantins continuaient à brûler vifs ceux qui se refusaient d'abjurer leur foi. Le Maroc offrira au cours des siècles suivants un refuge sûr aux juifs que les Wisigoths expulsaient de la Presqu'île ibérique.

Dans l'Atlas et dans le désert maghrébin, les Israélites ont vécu, côte à côte, fraternellement avec les Berbères, depuis près d'un bimillénaire. Outre les sentiments humanitaires qui les animaient, ils avaient conscience de leurs lointaines attaches orientales. « Ces Juifs — fit remarquer Slousch dans son « voyage d'études juives en Afrique du Nord » — continuent, avec Procope, avec Ibn Khaldoun et les auteurs hébreux de l'Antiquité et du Moyen-Age, à considérer les Berbères comme un peuple issu, lui aussi, de la Palestine ». Dans la montagne, les Juifs sont respectés et Slousch précise également qu'aux environs de Mesrata « un marabout juif du Moyen-Age est très vénéré par les Musulmans ».

Aux Juifs venus d'Orient depuis le Xe siècle avant J.C. et à ceux chassés d'Espagne, est venu se joindre au VII^e siècle, quelques années avant la conquête du Maghreb par les Musulmans, un groupe de Juifs arabisés yéménites et un autre de Khaibar (cité juive près de Médine, un des lieux sacrés de l'Islam).

«Sous les premiers conquérants arabes (les khalife omeyyades et même abbassides), les Juifs témoignaient une vive reconnaissance, en grossissant de leur nombre les armées arabes qui, guidées par Tarik, partaient à la conquête de l'Espagne (Tolédano dans son «ner Hamarab»). C'est pourquoi, à l'avènement d'Idriss 1^{er}, les Juifs entendaient rester les loyaux sujets des Abbassides, malgré les efforts tendant à les rallier à la cause Idrisside. Mais, bientôt Juifs et Idrissides firent cause commune, pour se lancer à la conquête de tout le Maghreb. Le grand rabbin d'Algérie, Maurice Eisenbeth a bien souligné qu'au cours du règne de la dynastie des Idrissides, c'est-à-dire pendant près de deux siècles, «on ne connaît pas d'événement qui ait nui aux Juifs». La fondation de Fès et les conditions favorables accordées par Idriss II, engagent les Juifs à abandonner leurs résidences pour la ville nouvelle. Ils y viennent de Kairouan, d'Égypte, de Babylonie, de Perse.

Le judaïsme a su profiter de la Renaissance arabe, provoquée par l'avènement de l'Islam. «Un mouvement intellectuel se dessine, grandit et illumine tout le Maroc», sous l'effet du courant d'idées suscité par l'arrivée au Maroc de personnalités Kairouanaises auxquelles était due la renaissance de la science talmudique. Mais le rayonnement de cette science allait être interrompu un certain temps, par les bouleversements d'inter-règne qui faisaient fatalement des victimes tant parmi les Juifs que parmi les Musulmans.

Dès les Idrissides, le Judaïsme marocain profita de ce courant d'idées revivifiant pour entamer la renaissance talmudique. L'arrivée au pouvoir des Almoravides améliore la situation des Juifs du Maghreb et amène un grand changement de vie chez les Juifs d'Espagne. «Les hautes situations auxquelles quelques-uns d'entre eux parviennent fascinent leurs frères d'Afrique et les attirent». Le fait a été mis en relief par Maurice Eisenbeth. Ainsi donc, malgré la tendance puritaine de ces grands nomades sahariens qu'étaient les Almoravides, la situation des Juifs continuait à prospérer. Le seul incident dont le Judaïsme maghrébin souffrit à l'époque — c'est-à-dire au début du VII^e siècle — fut la prétention d'un imposteur israélite qui se fit

passer pour l'envoyé du messie dont il annonça la venue.

Néanmoins, l'avènement des Almohades allait donner lieu à une épuration qui toucha durement les Almoravides et leurs protégés aussi bien musulmans qu'israélites. Ce qui prouve le caractère politique et non racial ou confessionnel de la réaction almohade, c'est l'attitude d'Abdel Moumen et de ses successeurs en faveur de la communauté juive de Tanger qui n'avait pas eu l'occasion de s'enliser dans les «intrigues» almoravides.

Sous les Mérinides, le célèbre Al Mansour qui régna près de 30 ans à Fès, fut un fervent «protecteur des Juifs». Des historiens ont signalé un incident où le Sultan n'a pas hésité à exposer au danger de mort sa propre personne, au cours d'événements survenus au Mellah de la capitale idrisside. Les Rois mérinides ont accueilli, à bras ouverts, les Juifs andalous qui fuyaient les persécuteurs de l'Inquisition. D'ailleurs, dès le XIII^e siècle, les Juifs du Rif, originaires de Phénicie (comme les Berbères eux-mêmes) se virent renforcés par ceux chassés d'Italie en 1242, d'Angleterre en 1290, des Pays-Bas en 1350, du Midi de la France en 1395. Une nouvelle vague afflua au Maroc, terre de refuge et centre hospitalier sans pair, au XV^e siècle. L'émigration forcée amena au Maghreb en 1403 les Juifs de France et d'Angleterre, 1492 ceux du Portugal et de l'Espagne. De nombreuses familles israélites quittèrent la presque île ibérique et vinrent se réfugier à Debdou qui devient célèbre dans la chronique juive de l'histoire maghrébine. Mais Fès, capitale de l'Empire, n'en demeurait pas moins le principal centre de ralliement des immigrés Juifs d'Andalousie. En plein Moyen-Age et à l'époque où les pays de l'Occident ne souffraient guère l'existence, au sein des cités européennes, de minorités israélites, celles-ci cohabitaient dans Fès El Bali, côte à côte, au centre religieux de la cité. L'empereur Yacoub fonda le Mellah dans Fès EL Jedid (Fès la nouvelle), qui devient la résidence impériale des Mérinides. Le transfert des demeures israélites était une marque de bienveillance de la part du Souverain maghrébin qui tenait à édifier un Mellah contigu au Palais.

Quand les persécuteurs castillans s'acharnaient en Andalousie contre les Juifs, le prédicateur Abdelkrim El Maghili, un des grands cadis et savants coraniques de l'Empire, fut exilé de Fès, pour avoir entrepris une campagne anti-juive.

Le Mérinide Youssef choisissait parmi les Beni Oqassa, les majordomes du Palais.

Bien mieux, le Sultan Abdel Haj érigea le Juif Haroun Ibn Santon à la dignité de vizir.

Ce geste laissa indifférente la population musulmane de Fès dont les Ulémas considéraient le vizirat dit d'exécution comme une haute charge pouvant être exercée par les Marocains, tant Juifs que Musulmans. Le Droit Constitutionnel Islamique est formel sur ce point (se référer à l'ouvrage d'El Mawerdi sur «les statuts gouvernementaux islamiques»), et la tradition le confirme aussi bien en Orient qu'au Maghreb et en Andalousie. Une des différences essentielles qui diversifient le vizirat d'exécution et le vizirat dit de délégation, consiste en ce que, titulaire de cette dernière dignité, il devait exercer le pouvoir judiciaire, c'est-à-dire une fonction à caractère nettement religieux. Dans certains cas, les Juifs pouvaient même, comme il advint sous les Chérifs, exercer un vizirat de délégation. L'Etat marocain a toujours été ferme en ce qui concerne le domaine de la religion, exclusivement réservé à chaque confession. Le Makhzen a reconnu constamment aux Juifs marocains le droit d'être les seuls juges des liturgies judaïques. Or, le vizir. Haroun outrepassa ses attributions en s'immiscant résolument dans les affaires du culte : ce qui fut fatal, car il ne tarda pas à être, lui et son protecteur royal, les victimes d'un déchaînement populaire inattendu. Sloush a parlé de cet incident dans ces termes : Ce vizir (Haroun) comme son nom l'indique, était d'origine des cohen-Scali (ou Skali) ? D'où l'acharnement de la foule à saccager le quartier des Skali. Ce quartier était distinct dans le Mellah qui fut épargné. Il est bien significatif que les Juifs soient chassés d'Espagne dès la chute de Grenade où ils avaient joui de la liberté du culte, sous les Princes nassrides. Un Edit d'expulsion a été promulgué contre eux par Ferdinand et Isabelle la Catholique le 31 mars 1492. Les réfugiés entrèrent, en grand nombre, au Maroc. Dans son «appendice», le rabbin Adrotel qui vivait à l'époque, décrit ainsi la situation des Juifs : «Bien accueillis dans les Etats de Moulay Cheikh (plutôt Moulay Saïd) à Fès, ceux qui allèrent à Salé eurent à souffrir de Toumach et de Julien qui violèrent les filles d'Israël : à Arzila, ils eurent à subir les exactions du représentant du roi du Portugal, le comte Bourba...; à Badis, ils n'eurent qu'à se louer de Moulay Mansour pendant tout le temps qu'ils mirent à se rendre à Fès et y mettre en sûreté leurs biens». Maurice Eisenbeth, fait également remarquer que le Portugal chassa les Juifs à son tour, en 1496. Les plus considérés des exilés viennent au Maroc. A Arzila, une partie d'entre eux peut gagner Fès, une autre se voit

«emprisonnée par le représentant du Portugal et meurt de chagrin». Ces exilés finirent, grâce à la bienveillance des autorités marocaines «par se créer des situations stables» qu'ils conservent toujours, malgré les fluctuations politiques dont le Maroc fut le théâtre avant le Protectorat français.

Les exilés avaient donc trouvé, au Maroc, la paix et la prospérité. «Yahas Fès» a précisé entre autres, que l'année 1508, par exemple, fut bénie. «Dieu —affirma-t-il nous a accordé ses faveurs et nous avons bâti de vastes maisons à étages, embellies par des peintures et des arabesques; nous avons eu des Yechiboth (c'est-à-dire des écoles talmudiques, à l'instar des msides ou écoles coraniques) pleines d'étudiants et des synagogues possédant de nombreux sépharim (c'est-à-dire rouleaux de la loi), recouverts de riches ornements. En 1520, pendant que les Marocains musulmans mouraient de faim, par suite d'une grave disette, la communauté juive qui avait amassé de grandes réserves de blé, ne connut aucune victime. Le Makhzn aurait pu, alors, se revitailler au dépens des mellahs; il n'en fit rien. Lors d'une nouvelle famine, survenue quelques lustres plus tard, certains Juifs auraient défié et excité leurs concitoyens marocains en expédiant à l'étranger du blé dont le Maroc avait grandement besoin. Mais le sultan les avait protégés.

Ainsi donc, la situation des Juifs du Maroc «est relativement bonne», et «le grand nombre de savants Juifs, dont l'histoire nous a conservé les noms peut en constituer la preuve» (Eisenbeth).

Jusque dans le Sahara Maghrébin, Sijelmassa comme dans l'Atlas (Fazâr, Debdou, etc.), la communauté juive, assez étoffée, put jouir, à travers les siècles d'une liberté d'action grâce à laquelle, elle put demeurer en rapports constants avec les centres mondiaux de culture judaïque. Les savants Juifs marocains se déplaçaient librement en Afrique du Nord et allaient rejoindre, en Orient, les académies rabbiniques. Le rabbin Isaac Cohen, dit el Fassi sut profiter de cette large latitude intellectuelle et sociale, pour contribuer efficacement, au nom du judaïsme marocain, à l'œuvre de résurrection talmudique; ce personnage était une des plus brillantes figures du monde juif.

D'ailleurs, dès le X^e siècle, les Juifs, initiateurs des musulmans qui, ensuite les surpassèrent, avaient adopté la langue de ces conquérants comme «langue savante», en Afrique du Nord (Godard) —Histoire du Maroc— 1860, t.2 p.453).

D'aucuns pourraient épiloguer sur le «caractère matérialiste» de cette tolérance : les Juifs soumis au

pouvoir temporel de l'Imam, auraient joui de la liberté confessionnelle, contre le paiement d'une capitation spéciale. On a, sans doute, oublié que cet impôt n'est que le pendant de la dîme canonique payée par les Marocains musulmans et que c'était là un autre aspect de la tolérance; c'est respecter éminemment, en effet, la liberté religieuse que s'abstenir d'imposer aux non-musulmans une taxe à caractère essentiellement islamique. La capitation, loin d'être un tribut d'assujettissement et de dépendance, n'est autre qu'une participation des citoyens non-musulmans, au financement de la chose publique, sur un pied d'égalité avec les autres éléments de la nation.

Dar Ibn Mech'al (le fameux richard juif) ne fut dépossédée par Moulay er-Rachid, que parce qu'elle devint le refuge des prétendants au trône marocain. D'ailleurs Slousch parle de l'avènement du juif Ibn Mech'al à la souveraineté de l'ancien fief de Debdou et le présente à la tête de ses guerriers, dominant toute la régions des Beni Snassen, comme prince indépendant (se référer Juifs de Debdou, p.30).

Il est à signaler que les Juifs du Maroc furent exemptés de la bastonnade. Seuls les citoyens musulmans subissaient ce châtement corporel avant son abolition. Ce fut là d'ailleurs une forme d'esclavage connue en Europe aussi bien qu'en Afrique et ailleurs. Les Juifs n'ont jamais été au Maroc victimes d'un esclavagisme quelconque. L'esclavage des Chrétiens a été supprimé par le Sultan alaouite Sidi Mohammed Ben Abdalla, au temps de Louis XVI, c'est-à-dire bien avant la Révolution Française, et plus complètement sous le règne de son fils Moulay Slimane, contemporain de Louis XVIII. D'ailleurs, Moulay Smaïl, considéré comme «le plus grand protecteur des Franciscains» promulgua deux dahirs (datés respectivement de décembre 1711 et de Juillet 1714) qui décrétaient la peine de mort contre tous ceux qui «s'aviseraient de molester les chrétiens ou de les insulter». Les Juifs n'avaient pas besoin d'un régime spécial. Sujets du Sultan, au même titre que les Musulmans, ils furent soumis à la loi organique nationale. Le sultan Sidi Mohamed Ben Abderrahmane ne manqua pas cependant de promulguer, le 5 février 1884, un dahir consacrant juridiquement l'assimilation des Israélites aux Musulmans, sur un pied d'égalité absolue.

Le sultan Sidi Mohamed Ben Abdallah usait volontiers des lumières et de l'habileté des Juifs et l'un d'eux, Samuel Sumbel de Marseille fut longtemps son premier conseiller.

La langue arabe avait, à travers les époques, exercé par l'intermédiaire de sa forme dialectale marocaine et andalouse, une grande influence sur l'hébreu qui se mit à prendre de l'extension en Europe et en Amérique tout en gardant ses empreintes marocaines, car les penseurs juifs, commentateurs du Talmud, ne pouvaient comprendre une bonne partie de ses textes qu'à l'aide de la langue arabe. Il ne nous paraît guère possible de confirmer ce point de vue sans évoquer l'évolution d'un tel enrichissement terminologique depuis la conquête musulmane jusqu'à nos jours. Si, comme le dit le grand professeur regretté Abbès Mahmoud Al-Aqqad, le nabathéen et l'hébreu comptaient parmi les anciens dialectes des Arabes, il est aussi certain que les Israélites enrichirent, après l'apparition de l'Islam, de nombreuses données hébraïques avec des éléments spécifiquement arabes. Certes, les Juifs sont entrés au Maroc accompagnés de berbères venus de la Palestine. Quelques siècles plus tard, lorsque le refoulement des Juifs de la péninsule arabe eut pris fin après la bataille de Khaïbar, un certain nombre d'entre eux s'intégrèrent dans l'armée arabe conquérante qui, sous le commandement de Tariq Ibn Ziyad, (1) marcha sur l'Andalousie. Par suite d'une heureuse symbiose sous les Idrissides, un mouvement de la pensée talmudique, qui avait pris naissance à Kairoan, ne tarda pas à prospérer à Fès, sous les Almoravides et les Almohades. Cette ville devint, d'après AlBekri (2), la plus peuplée de juifs parmi les localités marocaines et, en même temps, un centre de répartition d'où ils allaient partout ailleurs. Les Israélites avaient fait usage de l'arabe pour écrire et parler depuis le III^e siècle de l'hégire dans toute l'Afrique du Nord. (3) A Fès, le «Traité de Grammaire» de Sibawaih devint leur source d'inspiration pour la rénovation de la grammaire hébraïque depuis le IV^e siècle (4).

A cette même époque, de nombreux juifs brillèrent par leur savoir en Andalousie et au Maroc. Ils eurent le mérite de faire renaître la langue hébraïque ainsi que les études talmudiques et de contribuer au renforcement du mouvement scientifique, en se servant de l'arabe comme langue

(1) Tolédano dans son étude «Ner Hámarp».

(2) Dans son livre intitulé «Al-Masâlik wal-mamâlik (p.115).

(3) Histoire du Maroc par Godard (T.II p.453).

(4) Massignon : «Etudes et Conférences» — Congrès de l'Académie de la langue arabe du Caire (1959-1960) (p.218).

véhiculaire. Vers l'an 960 de l'ère chrétienne, un homme de science juif andalou nommé Mounahim Ben Saroug composa un fameux dictionnaire connu sous l'appellation de «Mahbart» qui fut un premier essai quant à l'étude de la langue de l'Ancien Testament, tandis qu'un autre juif savant de Fès, Donach Ben Labrât, prit l'initiative de suggérer une idée audacieuse : à savoir qu'il fallait nécessairement s'intéresser et recourir à la langue arabe pour comprendre la terminologie de ce Livre Sacré. A ce propos, il donna à titre d'exemples, environ deux cents mots hébreux dont les savants talmudistes n'auraient pu saisir le sens sans leur recours à la langue arabe. Il se produisit à Fès, depuis cette époque, un conflit entre partisans et adversaires de l'arabisation de l'hébreu. C'est alors (c'est-à-dire au début du XI^e siècle de l'ère chrétienne) qu'Abou Zakaria Yahia Ibn Daoud Hayouj de Fès partit à Cordoue dans le but de tirer avantage de points de vue de Mounahim précité, ayant été le promoteur du mouvement visant à la renaissance du patrimoine hébreux. Grâce à sa grande connaissance de la langue arabe, il fut en mesure de fixer les règles de l'hébreu, en les complétant par une terminologie arabe. Abou Al Walid Merouan Ibn Jonah de Cordoue, né dans la première moitié du XI^e siècle fut l'auteur de l'ouvrage intitulé «Rapprochement et facilitation». Dans un autre ouvrage portant le titre «Alloumah», il traita des règles de l'hébreu. Quant à son «Livre des Origines», il en réalisa l'élaboration grâce au recours à des sources arabes, entre autres : «Les Particularités» d'Ibn Jinny dont le thème est relatif à la philosophie de l'éthymologie et à la dérivation linguistique basée sur la bon sens.

Parmi les traces de la langue arabe laissées depuis lors dans l'hébreu, il y a celles issues des observations émises par Yahouda Ibn Tboun, comme par exemple, l'expression «Ffham» (qui signifie «comprends donc»), par laquelle on prit l'habitude de terminer certaines correspondances et certains ouvrages écrits en langue hébraïque... D'autres exemples sont les arabismes tels que «Moutafalsifim» (déformation du mot «moutafalsifine» (qui signifie «théologiens» et parfois «dialecticiens»).

Les premiers auteurs d'ouvrages dans lesquels furent traitées les règles de la philosophie hébraïque étaient, peut-être, des Juifs irakiens, tandis que le premier élaborateur d'un dictionnaire

hébreu fut le grand rabbin égyptien Saâdia Al Fayoumi (892-942 après J.C.) (5). Quant à Yahia Ibn Qoreïch, auteur d'un livre intitulé «Philologie comparée», il attira, lui aussi, l'attention des Juifs nord-africains sur la nécessité de s'intéresser davantage à l'arabe, pour mieux saisir les mystères de l'hébreu et de la langue de l'Ancien Testament. Il composa encore un dictionnaire hébreu qui ne nous parvint pas, tandis que son contemporain David Ibn Ibrahim Al Fassi en élaborait un autre, sous le même titre «Ajroun» et d'une valeur égale, mais en le complétant par une explication, en arabe, de chaque terme hébreu..

Toutefois, Yahouda Ibn Qoreïch était son œuvre par des citations tirées de la poésie arabe (6) à l'instar d'Ibn Jonah et de ses successeurs, suivant ainsi le procédé des philologues et grammairiens arabes.

D'autres part, Alharizi, en imitant les «Séances d'Alhariri», introduit dans la littérature hébraïque un art nouveau, inconnu jusqu'alors chez les hébreux. Il en fut de même en ce qui concerne la composition d'un «recueil de proverbes».

Par ailleurs, des membres appartenant à la famille Tboun traduisirent en hébreu un grand nombre d'ouvrages arabes de philosophie, de médecine, de mathématiques et de contes populaires. Quant à Isaac, fils de Jacob Alkohén, surnommé «Alfassi», né en 1013 (404 de l'hégire) à Kalaât Ben Ahmed, près de Fès, mort à Wassina (près de Grenade), en Andalousie en 1103 (497 de l'hégire), il fut l'auteur d'un commentaire du Talmude en 20 volumes. Cet ouvrage est considéré, jusqu'à présent, comme étant parmi les plus importants traités de législation talmudique. L'œuvre d'«Alfassi», comprend encore trois cents-vingt «fetwas» (interprétations des questions juridiques) rédigées entièrement en arabe. Il fonda en outre, en 1089 à Wassina (Lucena), un institut de hautes études talmudiques qui fut fréquenté par des étudiants venant de toutes parts.

A Fès, le commerce et l'enseignement talmudique s'amplifièrent. Les Juifs du Maroc continuèrent à étudier et à écrire en arabe, à l'instar de ceux de l'Andalousie, comme, par exemple, Yahouda Ibn Nissem Ibn-Malka, philosophe marocain qui acheva en 1365 ap. J. la composition en arabe de son œuvre intitulée «ouns al Gharib». (7) Un

(5) Abou Saïd Ibn Youssouf considéré comme ayant été le promoteur de la philosophie juive du Moyen-Age. Il fut l'auteur d'une traduction en arabe de l'Ancien Testament et perfectionna la loi hébraïque relative au droit d'héritage en s'inspirant de la législation islamique.

(6) «Conférences sur la littérature hébraïque» par le Docteur Hassaneïn Ali (Edition de la Ligue Arabe, 1963, p.147).

(7) Hespéris (1952, pp. 402-458). L'an 1365 de l'ère chrétienne correspond à 5125 de l'ère judaïque.

deuxième exemple à citer à ce propos et celui qui fut le chef des enseignements dispensés à Fès, Khalouf Al-Mghili chez qui descendit Abou Abdallah Al Abili, un des maîtres d'Ibn Khaldoun, avant d'aller à Marrakech, rendre visite à Ibn Al Banna (8).

Ce sont là des faits évocateurs qui mettent en relief : d'abord l'importante contribution des écoles juives du Maroc au développement des sciences, en général, et des études talmudiques, en particulier, grâce surtout à l'usage de l'arabe comme langue véhiculaire; ensuite l'enrichissement de l'hébreu par des termes et des règles d'origine arabe. D'ailleurs, le parler juif est encore, jusqu'à présent, dans les centres urbains et ruraux, ce même arabe qui a subi les déformations du langage vulgaire, ainsi que cela se manifeste clairement dans son texte rédigé, peu avant le milieu du XX^e siècle (9), par des Juifs de Missour —localité située sur la Moulouya, au Sahara marocain— et qui débute comme suit : Ce roi appelé Nemord ne connaissait guère Allah parce qu'il fut un puissant souverain qui donna aux membres de son gouvernement des ordres pour qu'on lui baisât les pieds (en signe d'allégeance) et qu'on l'adorât, car il prétendait être le dieu qui créa le monde, et les gens se mirent à l'adorer.

Si les juifs marocains ont joué leur rôle de trait d'union avec l'Europe en raison de leur connaissance de ses idiomes, et plus particulièrement l'espagnol que les immigrants andalous de religion juive avaient continué de pratiquer jusqu'à la fin du siècle dernier, leur contribution au renforcement de l'usage de la langue arabe en Andalousie avait eu une importance plus grande encore. Il en fut de même en ce qui concerne l'influence due à leurs transmigrations tant en Amérique du Nord qu'en Amérique du Sud, pays dans lesquels il existe en plus de l'élément juif, celui des noirs. Malheureusement, cet exode des Juifs marocains vers le Continent Américain (Surtout le Canada) et l'Europe (la France) a faussé le cours de l'histoire juive en Afrique. Beaucoup s'en repentent et essaient de réintégrer leur mère patrie —Mais, hélas, le nombre des «revenants» est infime— d'une colonie juive prospère, qui passait, pour être la plus nombreuse du monde (quelques quatre cents mille), il en reste moins de vingt mille. Une certaine

psychose, avait, dès le lendemain de l'indépendance, provoqué cette émigration massive. Nos concitoyens israélites craignaient les contrecoups des atrocités perpétrées par l'Etat d'Israël à l'encontre des populations arabes de Palestine. Il n'en fut rien; et nos compatriotes juifs s'en rendirent amèrement compte. Dans une «patrie israélienne nouvelle», ces mêmes israélites nord-africains ont eu plutôt l'occasion de subir les exactions commises par leurs propres corréligionnaires occidentaux qui tiennent les rênes du nouvel Etat —Nos concitoyens juifs connaissent pertinemment la rigidité millénaire de la loi maghrébine qui, en plein Moyen Age, reniait et refusait d'admettre toute espèce de responsabilité collective. Ce fut là un principe de haute portée internationale que seul le Maroc a su pratiquer avec efficacité, à une époque où la responsabilité individuelle jouait pleinement, dans une Europe quasi-féodale— «Latrie» l'a bien démontré, dans ses Ecrits, à propos du respect du Droit des gens, au Moyen Age. C'est, pour nous, un concept vital, érigé en loi fondamentale dans une première charte, élaborée par le Prophète Mohammed, il y a quatorze siècles. Les Juifs qui s'attachent —précise cette charte— à la communauté musulmane seront protégés contre tout affront et toute vexation; ils jouiront d'un droit égal à celui de notre peuple — à notre assistance et à nos liées à Médine formeront avec les Musulmans une nation unie. Ils pratiqueront leur religion aussi librement que les Musulmans. Les alliés des Juifs jouiront de la même sécurité et de liberté. Les coupables seront poursuivis et punis. Les Juifs se joindront aux Musulmans pour défendre Médine contre tous les ennemis.

L'intérieur de Médine sera lieu sacré pour tous ceux qui adhèrent à cette charte. (10) Celle-ci est donc un résumé de la Sahifah signée à Yatrib par les Musulmans Koreichites, les Ansars; les Juifs et Chrétiens de Najram s'y joignirent.

La croyance dans l'unité de Dieu essentielle pour l'adhésion à cette charte.

Plus tard, à Jérusalem, conquise par l'Islam, le Juif jouit de cette bienveillance. Cependant du temps des Byzantins, les Juifs n'étaient pas autorisés à habiter Jérusalem. Avant eux, en l'an 125 de l'ère chrétienne les Romains avaient effacé toute

(8) «Tabaqât Ach-Chaârani» (Tome II p.215). «Le livre des Catégories», par Ach-chaârani.

(9) Hespéris (1952). Remarque . le pronom relatif «qui», correspondant au mot «alladi» en arabe régulier, est devenu «ally» chez les musulmans dans le dialecte marocain, tandis que les juifs l'ont transformé en «di».

(10) Ville sainte où s'érige le tombeau du Prophète.

trace juive dans la ville sainte. Mais, dès l'arrivée des Musulmans, les israélites jouirent de nouveau, sous le flambeau de la foi Mohammadienne, de toute latitude pour y habiter et recevoir les pèlerins de Juda, affluent de tous les coins du monde. Pendant quatorze siècles, la liberté d'accès à la cité sacrée, fut pleine et entière, sauf lors du contrôle des croisades, durant 103 ans. Sous la domination musulmane, Jérusalem est devenue la cité de la foi, pour les trois Religions révélées. Le Khalife Omar fit don aux Juifs d'une terre habous, sur les pentes de la montagne des olives, pour établir leur cimetière. Les Califes ont voulu marquer ce cachet spécial du Beit el Meqdis, en évitant d'y transférer leur capitale temporelle. N'est-ce pas la preuve tangible qu'elle est le centre universel de la Foi. Ainsi donc, le Juif a toujours été et demeure, malgré les vicissitudes, un concitoyen protégé par la constitution islamique. Toute infraction à ce dogme péremptoire n'est qu'une malheureuse déviation à un principe qui est la raison d'être de l'Islam. Le Roi Hassan II, esprit éclairé, juriste, authentique croyant, a fait de ce dogme le leit motiv et la ligne directrice de sa politique de haute tolérance, d'interdépendance universelle, de communion humaine.

Al-Qods est la cité sainte de la Palestine Arabe dont elle demeure une partie intégrante. La lutte que l'Islam a engagée, durant des siècles, a eu pour but la protection du caractère sacré de la première Kibla de l'Islam, qui est, en même temps, centre de ralliement universel des religions monothéistes. Le Prophète a tenu à marquer cette empreinte de cen-

tralité et de rayonnement centrifuge d'Al-Qods, dans une tradition célèbre. En effet, Abou Horeira rapporte un hadith du Prophète :

«Un groupe parmi ma Communauté appartenant au Gharb (Maghreb) demeurera attaché au Droit : nul de ses adversaires ne pourra lui nuire, jusqu'à l'échéance de l'Ordre de Dieu». Dans une autre variante confirmée par Ahmed Ibn Hanbal, Tabarani et Ibn Hajar, le mot Gharb est remplacé par le mot Beit El Maqdis (Al-Qods), autour duquel les combattants luttent victorieusement contre l'ennemi».

Tous ceux donc qui participent à cette lutte sacrée, autour d'Al-Qods, sont considérés par le Prophète Mohammed comme les bien-heureux, les favoris, bénéficiant, mieux que quiconque, des grâces divines.

Al-Qods est une cité arabe; elle le demeurera à jamais; car elle l'était légitimement depuis sept mille ans quand les Arabes de Canaan, émigrant de l'île Arabique, furent ses premiers fondateurs. Il s'agit des Jébuséens (ou Jébsiens), «peuple (11) pré-israélite de Canaan» — Il y a 3 mille ans, le roi David fit des Israélites une minorité dans cette cité qui existait déjà quatre milliers d'années avant lui. Néanmoins, les premiers immigrants Juifs en Afrique du Nord avaient fui, dès l'an 588 avant J., la persécution de Nabuchodonosor et vinrent s'installer parmi les tribus berbères de Jerrawa, Nefousa, Fendlawa, Mediouna, Behloulou, Ghiatha et Fazaz en Atlas. De nombreux Juifs cherchèrent encore refuge au Maroc en l'an 70 ap. J., quand l'empereur romain Titus prit en ruines Jérusalem.

(11) Sir William Muir, life of Muhammed.